



Dumbéa, le 8 mars 2011

Le proviseur

A

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves  
du lycée Grand Nouméa

**Objet. :** Election au Conseil d'Administration.

**Réf. :** Articles D. 422-22, D. 422-23, D.422-26, D.422-34, D.494-3, D.494-4, D.494-7, D.494-8, R.511-20, R511-21 et R.511-22 de la partie réglementaire du code de l'Education ;

Le proviseur

2011PR0044

Affaire suivie par  
Angela KELETAONA

Bureau A 212

Téléphone  
(687) 41 00 19

Fax  
(687) 41. 01 01

Mél.  
ce.9830557n  
@ac-noumea.nc

36 Promenade de  
Koutio

BP 183  
98830 DUMBEA  
Nouvelle-Calédonie

- Circulaire du 30 août 1985 modifiée ;
- Circulaire n° 2010-128 du 20 août 2010
- Note de service n° 2010-086 du 04 juin 2010

Mesdames et Messieurs,

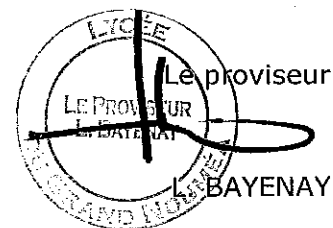
En application des articles D. 422-22, D. 422-23, D.422-26, D.422-34, D.494-3, D.494-4, D.494-7, D.494-8, R.511-20, R511-21 et R.511-22 de la partie réglementaire du code de l'Education, les élections des représentants des personnels ATOSS sont prévues le :

**Judi 31 mars 2011, de 07h15 à 11h15  
Salle A305.**

Les listes sont établies suivant un ordre préférentiel et le nombre de candidats ne peut dépasser le double du nombre de siège à pourvoir (**5 sièges – 10 noms maximum**). Elles peuvent ne pas être complètes, mais doivent comporter au minimum deux noms.

Afin de permettre le déroulement normal de ces élections, je vous saurais gré de déposer au secrétariat, pour **le vendredi 18 mars 2011 à 11h00 (et au plus tard, avant le lundi 21 mars 2011 à 7h15) les listes des candidats signées par chacun d'entre eux.**

La liste des électeurs de votre collège électoral sera déposée aux emplacements habituels.



N.B: Les représentants des listes voudront bien prévoir au moins un assesseur présent pour surveiller le déroulement du scrutin et deux scrutateurs pour le dépouillement. Les noms de ces personnes me seront communiqués pour **le jeudi 24 mars 2011.**

Diffusion : proviseur adjoint ; chef de travaux ; salle des professeurs ; vie scolaire ; secrétariat d'intendance ; CDI, BEE